



AVIS PUBLIC

Avis d'entrée en vigueur

Conformément aux articles 361 et suivants de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19), avis public est, par les présentes, donné que la Ville de Trois-Rivières a adopté, lors de séances que son Conseil a tenue

- le 6 mai 2025, le Règlement prévoyant les fonds nécessaires afin de procéder à la réalisation de la refonte du schéma d'aménagement et de développement ainsi que des règlements de concordance et décrétant un emprunt à cette fin de 2 295 000 \$ (2025, chapitre 41) lequel a été approuvé par les personnes habiles à voter les 9, 10, 11, 12 et 13 juin 2025 et par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec le 18 août 2025;
- le 3 juin 2025, le Règlement autorisant la confection d'un plan de transport et de mobilité durable ainsi que d'un plan directeur vélo et décrétant un emprunt à cette fin de 750 000 \$ (2025, chapitre 52) lequel a été approuvé par les personnes habiles à voter les 9, 10, 11, 12 et 13 juin 2025 et par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec le 15 août 2025.

Ces règlements sont maintenant en vigueur et actuellement déposés dans les archives du Conseil, au bureau de la soussignée, à l'hôtel de ville de Trois-Rivières, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

Trois-Rivières, ce 18 août 2025.

M^e Marie-Michèle Lemay, assistante-greffière